

COMMUNE D'AURIAC DEPARTEMENT DE LA CORREZE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt Mars, le Conseil Municipal d'AURIAC, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre AUTIERE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : le 16 Mars 2026

Présents : Mr Pierre AUTIERE, Mr Bernard BATTEUX, Mr Michel CAZE, Mr Bernard SELVES, Mr Jean-Yves LAPEYRE, Mme Sophie GREZE, Mme DUCROS Manon, Mme Sophie ROLAND, Mr Éric DRAISE, Mme Marion BONNELIE, Mme Marie MARTINIGOL.

Mme Sophie GREZE a été désignée secrétaire de séance.

2026/015 - DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN VUE DE L'ELECTION DU MAIRE

Se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Mr Jean-Yves LAPEYRE, le plus âgé des membres du Conseil.

Sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire sortant.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7 ;

Considérant que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 11

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le

23 MARS 2026

SLOW

ID : 019-211901400-20260320-0152026-DE

A obtenu :

- Mr Pierre AUTIERE : 10 (dix) voix

Mr Pierre AUTIERE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et immédiatement installé.

Fait et délibéré, les jours, mois en an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme, à Auriac, le 20 Mars 2026

Le Maire,
Pierre AUTIERE



COMMUNE D'AURIAC

DEPARTEMENT DE LA CORREZE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt Mars, le Conseil Municipal d'AURIAC, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre AUTIERE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : le 16 Mars 2026

Présents : Mr Pierre AUTIERE, Mr Bernard BATTEUX, Mr Michel CAZE, Mr Bernard SELVES, Mr Jean-Yves LAPEYRE, Mme Sophie GREZE, Mme DUCROS Manon, Mme Sophie ROLAND, Mr Éric DRAISE, Mme Marion BONNELIE, Mme Marie MARTINIGOL.

Mme Sophie GREZE a été désignée secrétaire de séance.

2026/016 - ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2 ;

Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenus :

- Liste Bernard BATTEUX : 11 (onze) voix

La liste Bernard BATTEUX ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire :

- Mr Bernard BATTEUX, 1^{er} Adjoint
- Mme Marion BONNELIE, 2^{ème} Adjoint
- Mr Bernard SELVES, 3^{ème} Adjoint

et immédiatement installés.

Fait et délibéré, les jours, mois en an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme, à Auriac, le 20 Mars 2026

Le Maire,
Pierre AUTIERE



COMMUNE D'AURIAC DEPARTEMENT DE LA CORREZE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt Mars, le Conseil Municipal d'AURIAC, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre AUTIERE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : le 16 Mars 2026

Présents : Mr Pierre AUTIERE, Mr Bernard BATTEUX, Mr Michel CAZE, Mr Bernard SELVES, Mr Jean-Yves LAPEYRE, Mme Sophie GREZE, Mme DUCROS Manon, Mme Sophie ROLAND, Mr Éric DRAISE, Mme Marion BONNELIE, Mme Marie MARTINIGOL.

Mme Sophie GREZE a été désignée secrétaire de séance.

2026/017 - INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24 ;

Vu le décret n° 2022-994 du 7 juillet 2022 revalorisant l'indice brut terminal de la fonction publique depuis le 1^{er} juillet 2022 ;

Vu le budget communal ;

Considérant que lorsque le Conseil Municipal est renouvelé, les indemnités de ses membres, à l'exception de l'indemnité du maire, sont fixées par délibération. Cette délibération intervient dans les trois mois suivant l'installation du conseil municipal ;

Considérant que toute délibération du conseil municipal concernant les indemnités de fonction d'un ou plusieurs de ses membres, à l'exception du Maire, est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux autres membres du conseil municipal ;

Considérant que les assemblées délibérantes sont tenues de fixer les indemnités de fonctions des élus concernés dans la limite des taux maxima prévus par la loi ;

Considérant que le Maire va percevoir une indemnité de fonction fixée à un taux maximal de par la loi et que le Conseil Municipal n'a pas à délibérer sur ce taux et ne peut de lui-même la diminuer ;

Mr le Maire donne lecture au Conseil Municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction des maires et des adjoints, et l'invite à délibérer ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Que le montant des indemnités de fonction des adjoints est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article L 2123-23 du code général des collectivités territoriales, fixé aux taux suivants :

- 1^{er} adjoint : 9 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 2^{ème} adjoint : 9 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 3^{ème} adjoint : 9 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Que l'ensemble de ces indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue aux articles L 2123-22 à L 2123-24 du code général des collectivités territoriales ;

Que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement ;

Que les crédits budgétaires nécessaires au versement des indemnités de fonction sont inscrits au budget communal.

Fait et délibéré, les jours, mois en an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme, à Auriac, le 20 Mars 2026
Le Maire,
Pierre AUTIERE



MAIRIE D'AURIAC

12, rue du Sudour
19220 AURIAC



Tel: 05.55.28.23.02

commune.auriac@orange.fr

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES (art. L 2123-20-1 du code général des collectivités territoriales)

POPULATION (totale au dernier recensement avant le dernier renouvellement général des conseils municipaux – recensement du 1^{er} janvier 2026 : 219

1 - MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE (maximum autorisé)

Indemnité maximale du Maire + indemnités maximales des Adjointes (3)

28.1 % de l'indice brut terminal de la fonction publique + 3 x 9 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

BENEFICAIRES	IDEMNITES (Allouées en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)
Maire	28.10 %
1 ^{er} Adjoint	9 %
2 ^{ème} Adjoint	9 %
3 ^{ème} Adjoint	9 %

COMMUNE D'AURIAC DEPARTEMENT DE LA CORREZE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt Mars, le Conseil Municipal d'AURIAC, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Pierre AUTIERE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 Mars 2026

Présents : Mr Pierre AUTIERE, Mr Michel CAZE, Mr Bernard SELVES, Mr Bernard BATTEUX, Mme Sophie GREZE, Mr Jean-Yves LAPEYRE, Mme Manon DUCROS, Mme BONNELIE Marion, Mme Sophie ROLAND, Mme Marie MARTINIGOL, Mr Éric DRAISE.

Mme Sophie GREZE a été désignée secrétaire de séance.

2026/018 – DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L2122-22 permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés, pour la durée du présent mandat, de confier à Mr le Maire les délégations suivantes :

- 1°) – De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 2°) – De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 3 °) – De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 4°) – De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 5°) – D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 6°) – De fixer les rémunérations et de les régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.
- 7°) – D'autoriser au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.
- 8°) De demander à tout organismes financeurs, dans les conditions fixées par le Conseil municipal l'attribution de subventions.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Auriac, le 20 Mars 2026

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Pierre AUTIERE



COMMUNE D'AURIAC DEPARTEMENT DE LA CORREZE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt Mars, le Conseil Municipal d'AURIAC, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre AUTIERE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 Mars 2026

Présents : Mr Pierre AUTIERE, Mr Michel CAZE, Mr Bernard SELVES, Mr Bernard BATTEUX, Mme Sophie GREZE, Mr Jean-Yves LAPEYRE, Mme Manon DUCROS, Mme Marion BONNELIE, Mme Sophie ROLAND, Mme Marie MARTINIGOL, Mr Éric DRAISE.

Mme Sophie GREZE a été désignée secrétaire de séance.

2026/019- DESIGNATION DES DELEGUES A LA FDEE19

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-21, L2121-33, L5211-7, L5212-6, L5212-7 et L5711-1,

Vu les statuts du syndicat dénommé Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE19),

Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal il convient d'élire deux délégués titulaires et deux délégués suppléants de la commune pour siéger auprès de la FDEE19.

Vu les candidatures reçues :

- **Délégués titulaires :**

- Mr Bernard BATTEUX
- Mr Michel CAZE

- **Délégués suppléants :**

- Mr Jean-Yves LAPEYRE
- Mr Eric DRAISE

Aucune autre candidature n'est présentée.

Après avoir, conformément à l'article L2121-21 du code Général des Collectivités Territoriales, voté à scrutin secret,

Proclame élus comme délégués de la commune d'AURIAC pour siéger auprès de la FDEE19 :

• **Délégués titulaires :**

- Mr Bernard BATTEUX
- Mr Michel CAZE

• **Délégués suppléants :**

- Mr Jean-Yves LAPEYRE
- Mr Eric DRAISE

11 VOTANTS

11 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Auriac, le 20 Mars 2026
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Pierre AUTIERE



COMMUNE D'AURIAC DEPARTEMENT DE LA CORREZE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt Mars, le Conseil Municipal d'AURIAC, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre AUTIERE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 Mars 2026

Présents : Mr Pierre AUTIERE, Mr Michel CAZE, Mr Bernard SELVES, Mr Bernard BATTEUX, Mme Sophie GREZE, Mr Jean-Yves LAPEYRE, Mme Manon DUCROS, Mme Marion BONNELIE, Mme Sophie ROLAND, Mme Marie MARTINIGOL, Mr Éric DRAISE.

Mme Sophie GREZE a été désignée secrétaire de séance.

2026/020 - ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU PUY DU BASSIN

Mr le Maire indique au Conseil Municipal qu'il lui appartient de désigner les membres du Conseil Municipal appelé à représenter la commune d'Auriac au sein du Syndicat Intercommunal des eaux du Puy du Bassin.

Candidats élus :

TITULAIRES

Mr Bernard SELVES

Né le 12/05/1962

Adresse personnelle : 11, rue de Bel Air, 19220 AURIAC

Mme Sophie ROLAND

Née le 04/09/1972

Adresse personnelle : 8, Dézéjoul, 19220 AURIAC

SUPPLEANTS

Mr Pierre AUTIERE

Né le 11/08/1969

Adresse personnelle : 9, rue du Sudour, 19220 AURIAC

Mr Jean-Yves LAPEYRE

Né le 28/03/1952

Adresse personnelle : 13, Lalo, 19220 AURIAC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Auriac, le 20 Mars 2026

Pour extrait conforme

Le Maire,

Pierre AUTIERE



COMMUNE D'AURIAC DEPARTEMENT DE LA CORREZE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt Mars, le Conseil Municipal d'AURIAC, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre AUTIERE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 Mars 2026

Présents : Mr Pierre AUTIERE, Mr Michel CAZE, Mr Bernard SELVES, Mr Bernard BATTEUX, Mme Sophie GREZE, Mr Jean-Yves LAPEYRE, Mme Manon DUCROS, Mme Marion BONNELIE, Mme Sophie ROLAND, Mme Marie MARTINIGOL, Mr Éric DRAISE.

Mme Sophie GREZE a été désignée secrétaire de séance.

2026/021 - COMMISSION D'APPEL D'OFFRE ET DES TRAVAUX

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à l'élection de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants à la Commission d'appel d'offre et des Travaux.

A l'unanimité des membres présents, ont été élus, membres de la Commission des Travaux.

Mr Pierre AUTIERE, Maire, est membre de droit de la commission.

Membres titulaires	Membres suppléants
Mr Jean-Yves LAPEYRE	Mr Michel CAZE
Mr Eric DRAISE	Mr Bernard SELVES
Mme Marion BONNELIE	Mr Bernard BATTEUX

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Auriac, le 20 Mars 2026

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Pierre AUTIERE



COMMUNE D'AURIAC DEPARTEMENT DE LA CORREZE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt Mars, le Conseil Municipal d'AURIAC, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre AUTIERE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 Mars 2026

Présents : Mr Pierre AUTIERE, Mr Michel CAZE, Mr Bernard SELVES, Mr Bernard BATTEUX, Mme Sophie GREZE, Mr Jean-Yves LAPEYRE, Mme Manon DUCROS, Mme Marion BONNELIE, Mme Sophie ROLAND, Mme Marie MARTINIGOL, Mr Éric DRAISE.

Mme Sophie GREZE a été désignée secrétaire de séance.

2026/022 - COMMISSION DES FINANCES ET DU BUDGET

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à l'élection de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants amenés à siéger à la commission des finances et du budget. A l'unanimité des membres présents, ont été élus, membres de la Commission des finances et du budget :

Membres titulaires	Membres suppléants
Mr Bernard BATTEUX	Mme Manon DUCROS
Mme Marion BONNELIE	Mme Marie MARTINIGOL
Mr Bernard SELVES	Mr Michel CAZE

Mr Pierre AUTIERE, Maire est membre de droit de cette commission.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Auriac, le 20 Mai 2026

Pour extrait conforme
Le Maire,
Pierre AUTIERE



COMMUNE D'AURIAC DEPARTEMENT DE LA CORREZE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six le vingt Mars, le Conseil Municipal d'AURIAC, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre AUTIERE.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 Mars 2026

Présents : Mr Pierre AUTIERE, Mr Michel CAZE, Mr Bernard SELVES, Mr Bernard BATTEUX, Mme Sophie GREZE, Mr Jean-Yves LAPEYRE, Mme Manon DUCROS, Mme Marion BONNELIE, Mme Sophie ROLAND, Mme Marie MARTINIGOL, Mr Éric DRAISE.

Mme Sophie GREZE a été désignée secrétaire de séance.

2026/023 - DELEGUES AUX AFFAIRES SCOLAIRES

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il lui appartient de désigner les membres du Conseil Municipal appelés à siéger aux Affaires Scolaires.

Ont été élus à l'unanimité des membres présents, délégués aux Affaires Scolaires :

Délégués Titulaires :

- Mr Bernard SELVES
- Mme Marion BONNELIE

Mr Pierre AUTIERE, Maire est membre de droit de cette délégation

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

A Auriac, le 20 Mars 2026

Pour extrait conforme

Le Maire,

Pierre AUTIERE



COMMUNE D'AURIAC DEPARTEMENT DE LA CORREZE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt Mars, le Conseil Municipal d'AURIAC, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre AUTIERE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mai 2026

Présents : Mr Pierre AUTIERE, Mr Michel CAZE, Mr Bernard SELVES, Mr Bernard BATTEUX, Mme Sophie GREZE, Mr Jean-Yves LAPEYRE, Mme Manon DUCROS, Mme Marion BONNELIE, Mme Sophie ROLAND, Mme Marie MARTINIGOL, Mr Éric DRAISE.

Mme Sophie GREZE a été désignée secrétaire de séance.

2026/024 - DELEGUES AUX BIENS SECTIONNAUX ET A L'ENVIRONNEMENT

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il lui appartient de désigner les membres du Conseil Municipal appelés à siéger à la commission de gestion des biens sectionnaux et à l'environnement.

Ont été élus à l'unanimité des membres présents, membres délégués à la commission de gestion des biens sectionnaux et à l'environnement :

Délégués Titulaires :

- Mr Jean-Yves LAPEYRE
- Mr Bernard SELVES
- Mr Éric DRAISE

Mr Pierre AUTIERE, Maire, est membre de droit de cette commission.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme à Auriac, le 20 Mars 2026

Le Maire,

Pierre AUTIERE



COMMUNE D'AURIAC DEPARTEMENT DE LA CORREZE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt Mars, le Conseil Municipal d'AURIAC, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre AUTIERE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 Mars 2026

Présents : Mr Pierre AUTIERE, Mr Michel CAZE, Mr Bernard SELVES, Mr Bernard BATTEUX, Mme Sophie GREZE, Mr Jean-Yves LAPEYRE, Mme Manon DUCROS, Mme Marion BONNELIE, Mme Sophie ROLAND, Mme Marie MARTINIGOL, Mr Éric DRAISE.

Mme Sophie GREZE a été désignée secrétaire de séance.

2026/025 - ELECTION DES DELEGUES DE L'INSTANCE DE GERONTOLOGIE DU CANTON DE SAINT PRIVAT

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il lui appartient de désigner les membres du Conseil Municipal appelés à siéger à l'instance de gérontologie du canton de Saint-Privat.

Ont été élus, à l'unanimité des membres présents, les délégués de l'Instance de Gérontologie :

Délégué titulaire : Mme Manon DUCROS

Délégué suppléant : Mme Sophie ROLAND

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

A Auriac le 20 Mars 2026

Pour extrait conforme

Le Maire,

Pierre AUTIERE



COMMUNE D'AURIAC DEPARTEMENT DE LA CORREZE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt Mars, le Conseil Municipal d'AURIAC, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre AUTIERE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 Mars 2026

Présents : Mr Pierre AUTIERE, Mr Michel CAZE, Mr Bernard SELVES, Mr Bernard BATTEUX, Mme Sophie GREZE, Mr Jean-Yves LAPEYRE, Mme Manon DUCROS, Mme Marion BONNELIE, Mme Sophie ROLAND, Mme Marie MARTINIGOL, Mr Éric DRAISE.

Mme Sophie GREZE a été désignée secrétaire de séance.

2026/026 - DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de désigner un correspondant défense qui sera également le référent de la commune pour les questions de défense civile.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne, à l'unanimité des membres présents :

- Mr Éric DRAISE

Comme correspondant défense pour la commune d'Auriac.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

A Auriac, le 20 Mai 2026

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Pierre AUTIERE

